



POST TENEBRAS LUX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur
la commune de Thônex.

du 15 janvier 1975

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Thônex, du 10 décembre
1974 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale
de nomenclature ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation
des artères, du 2 avril 1968,

A R R E T E

Il est donné le nom de :

Chemin des Herbolandes

au chemin privé, sans issue, partant de la route d'Ambilly
et desservant un lotissement de villas, au lieu-dit
Pierre-à-Bochet.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er février
1975.

14 FEV. 1975

Communiqué à :

Travaux	4 ex.
Police	2 ex.
Intérieur	2 ex.
Cadastre	1 ex.
sautier	3 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

Hallerus



Mon-Idee

Saisons

Locol

14

12

10

7

8

6

4

Chemin de la Roche

Chemin de la Roche

Chemin de la Roche

Chemin des Cornuilles

Chemin de la Roche

Chemin de la Roche

Tour de la Roche

Route de la Roche

Douane

Le Foron

Chemin de la Roche

1. Chemin des Herbolandes